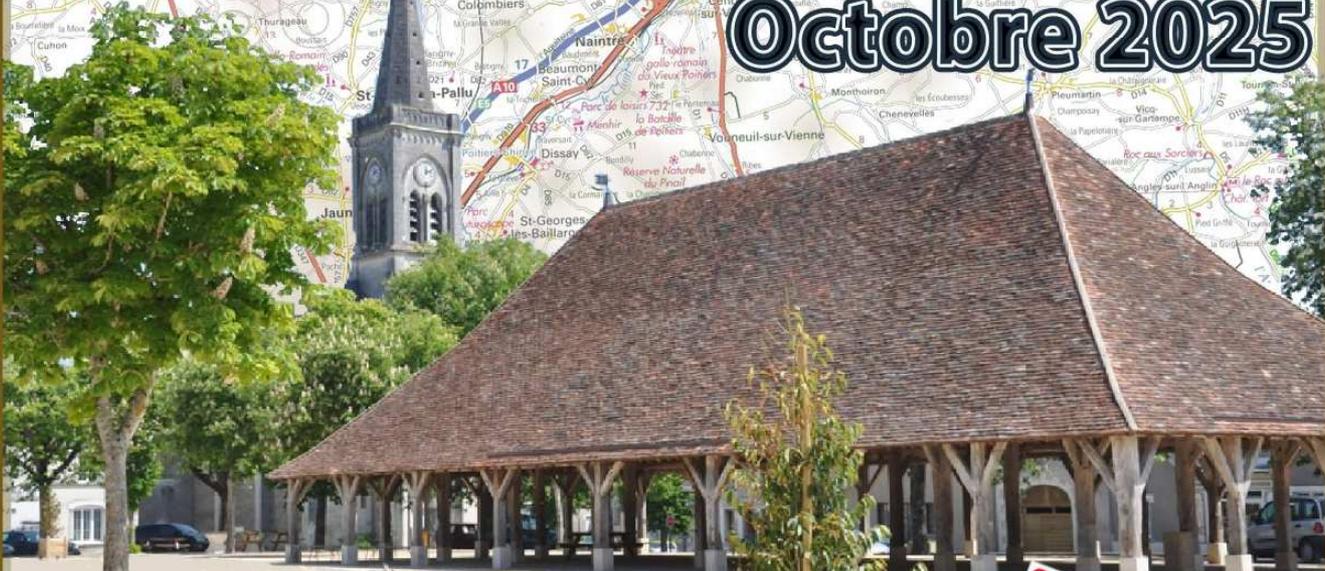


13^{ème} Rallye Historique du Poitou Les 11 & 12 Octobre 2025



PLEUMARTIN




Cabinet
JOSSELIN DESBORDES
Régisseurs & Contrôle Technique

2 ADRESSES A CHATELLERAULT POUR MIEUX VOUS SERVIR

CHATELLERAULT ZONE SUD - 05 49 93 30 60 CHATELLERAULT ZONE NORD - 05 49 96 27 89


**FRANCHISE
REMBOURSEE**
CARTE CREDIT / VISA / MASTERCARD / EUROCARD
24 H / 7 Jours - 05 22 18 22 74

DECAP'Soft


ENAULT SPORT

**KARTING
LOISIR 86**
USSEAU

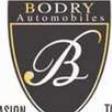


GARAGE RAGEAU 
RAGEAU SPORT LOCATION
Locations : Choix Rally
Choix 4x4
Choix 3x3


Krys

AUTOSUR
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

05 49 90 09 82
15, rue du Certier Noir - 86530 Naintré
SAS - RCS NAINTRÉ


BODY Automobiles
VENTE NEUF ET OCCASION
TOLERIE MECANIQUE

REGLEMENT

A.S.A. Poitou – Section Véhicules Historiques
Mairie de Chasseneuil du Poitou – Rue du 11 Novembre 86360 Chasseneuil du Poitou
www.rallyedelavienne.com
Facebook : rallye historique du poitou
Identifiant Siren : 793 407 032

Article 1 - Organisation :

L'ASA Poitou – Section Véhicules Historiques et l'Ecurie Châtellerault Poitou organisent les samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025 le 13^{ème} Rallye Historique du Poitou. Toute l'équipe d'organisation est heureuse de vous accueillir pour cette 13^{ème} édition qui vous fera découvrir au hasard des épreuves sportives de navigation régulée, l'histoire, le patrimoine et la culture de notre région.

Contacts :

Patrice Mazaleyrat tel 07 77 61 90 82 pjcmaz@yahoo.fr
Dominique Pois tel 06 20 56 14 10 dbpois@gmail.com
Gaëtan Tardy tel 06 11 93 25 74 gactantardy@orange.fr
Site internet : <https://www.rallyedelavienne.com>

Article 2 – Programme :

Parution du règlement : 01 Juillet 2025
Ouverture des engagements : 01 Juillet 2025
Clôture des engagements : Dimanche 05 Octobre 2025

Samedi 11 octobre 2025

09h00 – 11h30 - Accueil des participants, vérifications techniques et administratives

(Salle Polyvalente & place de l'hôtel de ville, commune de Pleumartin, 86450)

11h45 – 12h45 - Repas à Pleumartin (salle Polyvalente)
12h50 – 13h00 - Briefing concurrents (salle Polyvalente)
13h30 – 15h05 - 1^{ère} étape divisée en 4 secteurs pour un total de 54 km env.
15h05 – 15h20 - Pause à La Roche Posay
15h20 – 18h20 - 2^{ème} étape divisée en 6 secteurs pour un total de 83 km env.
18h20 – 18h50 - Pause à La Roche Posay
18h50 – 20h05 - 3^{ème} étape divisée en 3 secteurs pour un total de 36 km env.
20h05 – 21h15 - Arrivée de tous les concurrents à Pleumartin – repas chaud salle polyvalente

Dimanche 12 octobre 2025

08h15 – 09h35 - 4^{ème} étape divisée en 4 secteurs pour un total de 46 km env.
09h35 – 09h55 - Pause à Availles en Châtellerault
09h55 – 11h20 - 5^{ème} étape de 3 secteurs pour un total de 45 km env.
11h20 – 12h30 - Arrivée de tous les concurrents à Pleumartin – repas de clôture et remise des prix

Article 3 - Voitures admissibles :

Les voitures dont la date de première mise en circulation se situe **avant le 01 janvier 1995** (date portée sur le certificat d'immatriculation) et les répliques, véhicules d'exception et ceux (même récents) représentatifs du patrimoine automobile, **à partir du 1^{er} janvier 1995**, ayant obtenu la validation par l'organisateur.

Ces véhicules devront être conformes à la législation routière en vigueur (carte grise, contrôle technique, attestation d'assurances, triangle de signalisation, 2 gilets fluorescents jaunes)

La présence d'un extincteur est recommandée selon les Règles Techniques de Sécurité en vigueur. Il doit être fixé à la voiture et en cours de validité.

Ceintures de Sécurité obligatoires (si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants).

Le nombre total de véhicules est limité à 70. L'enregistrement des engagements se fera selon l'ordre d'arrivée. La clôture des inscriptions interviendra lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint et au plus tard le 05 octobre 2025. Les équipages supplémentaires seront placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques.

Article 4 – Equipements et accessoires autorisés :

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler !

Tous les types d'odomètres, "Tripmaster", électroniques ou mécaniques sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules engagés.

Article 5 – Equipages admissibles :

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide (à justifier lors des vérifications) et d'un navigateur.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Vous pourrez choisir entre **3 catégories :**

- Initiation
- Confirmé
- Expert.

Article 6 – Déroulement de l'épreuve :

Le Rallye Historique du Poitou est constitué d'épreuves de navigation régulées (fléchés-métrés, non métrés, allemand, binaire, commode, rose des vents, etc., cartographies diverses) pour effectuer un parcours imposé dans un temps imparti.

Pour la catégorie **Initiation**, les épreuves de navigation sont simplifiées et didactiques. Notre objectif est d'essayer de faire preuve de pédagogie pour donner les bases nécessaires sur les nombreux systèmes de navigation utilisés et permettre aux équipages de changer de catégorie l'année suivante.

Pour la catégorie **Confirmé**, les épreuves de navigation se corsent sans être dissuasives.

Pour la catégorie **Expert**, le niveau de difficultés des épreuves de navigation augmente, l'organisateur se réservant la liberté de laisser libre court à son imagination...

Les départs se feront de minute en minute dans l'ordre croissant des numéros attribués par l'organisateur.

Au départ de chaque étape et dans les 2 minutes qui précède son départ, l'équipage recevra les documents nécessaires et son carnet de bord.

Précision sur la cartographie :

Les étapes de navigation sur cartes muettes se feront à l'aide de tracés fournis sur papier ou sur calque à reporter sur des cartes fournies par l'organisateur. Le papier calque n'est pas fourni par l'organisateur.

En cas d'abandon :

Si un équipage interrompt le rallye lors d'une étape pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ à partir de l'étape suivante, même avec un autre véhicule. En revanche, les pénalités requises seront appliquées.

Il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

Article 7 – Contrôle de passage :

En différents points du parcours les organisateurs disposeront sur le côté **droit** de la route des contrôles qui seront :

- **de Passage (CP)** : panneaux portant des lettres ou des chiffres que l'équipage devra relever au stylo à bille sur son carnet de bord dans l'ordre chronologique indiqué. **Aucun CP en secteur de navigation régulée à moyenne multiple.**

- **de Passage Humain (CPH)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de bord. Ils seront précédés d'un **drapeau jaune**. **Aucun CPH en secteur de navigation régulée à moyenne multiple.**

- **Contrôle Horaire (CH)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de bord. Ils seront précédés d'un **panneau jaune**. 

- **Contrôle de la navigation régulée** : Des contrôles seront effectués par des contrôleurs sur certains secteurs du parcours identifiés sur le Road Book.

- **CH de départ** : l'équipage reçoit son carnet de bord et les documents nécessaires, il ne pourra partir qu'au signal du contrôleur.

- **CH d'arrivée** : l'équipage doit obligatoirement s'arrêter à son heure idéale de pointage. Le délai maximum autorisé avant pénalité forfaitaire (cf tableau des pénalités) sera de +30' au-delà de l'heure idéale de pointage.

(Nous encourageons les équipages à respecter ce délai pour ne pas mettre en difficulté le timing du rallye, en cas de jardinage important une carte générale permettra de trouver facilement le CH suivant).

La remise des carnets de bord se fera au CH d'arrivée sauf invitation contraire de l'organisation.

Le pointage en avance est autorisé à chaque étape dans la limite de 15 minutes précédant l'heure idéale.

En deçà de ces 15 minutes, une pénalité de 50 points sera appliquée par minute d'avance.

- **TIP** : le timing idéal sera indiqué en page de garde de chaque étape, des pénalités pourront être appliquées en cas de vitesse moyenne excessive (cf tableau).

Chaque catégorie pourra avoir des différences de parcours avec ses propres contrôles de passage (CP et CPH) qui ainsi deviendront faux pour les autres catégories.

Article 8 – Pénalités :

| | |
|--|---|
| Test de navigation régulée | 5 points par seconde d'avance ou de retard |
| Test de navigation régulée Point de contrôle manqué | 300 points |
| Test de navigation régulée Non effectué | 900 points |
| Plafonnement des pénalités pour les tests de navigation régulée (toutes pénalités confondues) | 900 points |
| TIP – Moyenne excessive (+ 30% > moyenne indiquée) | 1500 points |
| Avance Contrôle Horaire | Pas de pénalités dans la limite de 15 minutes 50 points par minute d'avance à partir de la 16 ^{ème} minute. |
| Retard Contrôle Horaire | 10 points par minute de retard dans la limite de 30 minutes. 3000 points à partir de la 31 ^{ème} minute. |
| Contrôle horaire manquant | 3000 points |
| Contrôle de passage (CP et CPH) manquant ou supplémentaire | 300 points |
| Perte du carnet de contrôle | 1500 points |
| Changement de véhicule pendant le rallye | 1500 points |
| <u>L'ordre chronologique des contrôles sur le carnet de bord doit être respecté pour qu'un contrôle soit validé</u> | |

Article 9 – Classements :

Un classement sera établi pour chaque catégorie Initiation, Confirmé et Expert.

Sera déclaré vainqueur du Rallye le 1er de la catégorie Expert. En cas d'ex aequo l'organisateur se réserve la possibilité d'utiliser la date de 1^{ère} immatriculation de la voiture, portée sur la carte grise, pour les départager.

Tout concurrent qui changera de véhicule au cours du rallye pourra continuer à concourir, pour le classement le coefficient du véhicule retenu sera le plus récent appliqué à l'ensemble du rallye.

L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) sera prise en compte, dans chaque catégorie. Un coefficient de pondération sera appliqué à la fin de l'épreuve par rapport au nombre total de pénalités. (Exemples : voiture de 1959 : 1.59, voiture de 1985 : 1.85, voiture de 2007 : 2.07)

Article 10 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu le **Dimanche 12 Octobre 2025 à partir de 13h30** à la salle polyvalente de Pleumartin.

Classement Général Scratch de chaque catégorie Initiation, Confirmé et Expert.

Les trois premiers équipages recevront des récompenses.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.

Article 11 – Publicité et droit à l'image :

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

Article 12 – Code de la route :

Bien évidemment, nous ne saurions trop insister sur **la nécessité absolue de respecter les riverains**, n'oublions pas que nous sommes sur route ouverte, une petite pénalité vaut mieux qu'une amende, des dégâts ou pire... De notre attitude à tous, la pérennité de notre épreuve s'en verra confortée, d'autant que le succès populaire de nos manifestations n'est plus à démontrer.

Tout au long de l'épreuve, **nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de la route**. Cette année encore une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées.

Article 13 – Roues et pneumatiques :

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier sont admis.

Article 14 – Droits d'engagement :

Le montant des droits d'engagement est fixé à **210 Euros** pour un équipage de 2 personnes.

Le chèque sera libellé à l'ordre de l'ASA Poitou section VH, il doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte. Les chèques de réservation seront encaissés la semaine suivant le rallye.

L'engagement comprend :

- Les cafés croissants d'accueil du samedi matin et du dimanche matin
- Les collations aux différentes pauses
- Les repas du samedi midi et soir et dimanche midi pour deux personnes
- Les carnets de bord
- Les plaques de rallye et un jeu de numéros pour les portières
- Les documents (road-books, cartes routières ou photocopies couleurs)
- Un cadeau souvenir

Article 15 – Assurance :

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Les concurrents s'engagent à être titulaire d'une responsabilité civile vie privée.

Il est demandé aux concurrents de vérifier auprès de leur assurance que leur contrat couvre l'utilisation de leur véhicule dans le cadre d'un rallye cartographique et de navigation.

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

Article 16 – Forfait :

En cas de forfait dans la semaine qui précède l'épreuve, une somme de 60 euros restera acquise à l'A.S.A. Poitou VH pour dédommagement des frais engagés.

L'organisation examinera au cas par cas pour l'application ou modulation de cette règle.

Article 17 – Dispositions Sanitaires :

Des dispositions sanitaires spécifiques seront indiquées par avenant au présent règlement en fonction des directives gouvernementales en vigueur à la date de la manifestation.

En cas de sévères restrictions sanitaires imposées à la date de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve et remboursera les équipages

DEMANDE D'ENGAGEMENT

13^{ème} RALLYE HISTORIQUE DU POITOU
11 et 12 Octobre 2025

Ce document (2 Pages) est à retourner avec votre règlement (ordre ASA Poitou VH)
Avant le 05 octobre 2025 à Patrice MAZALEYRAT, 30 rue de la Brelandière

86100 CHATELLERAULT

| CATEGORIE IMPORTANT Entourer votre choix | Initiation (Ex découverte) | Confirmé (Ex Initié) | Expert |
|--|-------------------------------|-------------------------|--------|
|--|-------------------------------|-------------------------|--------|

| | PILOTE | NAVIGATEUR | |
|---|-----------------|------------------|--|
| Nom | | | |
| Prénom | | | |
| Adresse | | | |
| Code Postal | | | |
| Ville | | | |
| Tél. Portable joignable pendant le rallye | | | |
| E-mail (obligatoire) | | | |
| A.S.A. ou Ecurie ou Club | | | |
| Permis de Conduire N° | | | |
| Délivré le..... | | | |
| à... | | | |
| | VEHICULE | | |
| Marque | | Modèle et type | |
| Année de construction | | Cylindrée réelle | |
| Immatriculation | | Couleur | |
| Cie d'assurance | | N° de Police | |
| | | Valable jusqu'à | |
| Contrôle Technique par | | N° | |
| | | Valable jusqu'au | |

Merci de remplir ce tableau :

| EQUIPAGE | |
|---------------|---------------|
| PILOTE | NAVIGATEUR |
| Nom, Prénom : | Nom, Prénom : |

DECHARGE DE RESPONSABILITE

J'accepte sans réserve les termes du règlement du 13^{ème} Rallye Historique du Poitou.

J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens.

Cette épreuve n'ayant aucun aspect sportif, je m'engage à respecter le code de la route et je décharge en conséquence, soit comme conducteur, soit comme passager, l'A.S.A. Poitou section véhicule historique, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens, et je renonce à tout recours contre l'organisation du rallye.

Je certifie être titulaire d'une Responsabilité Civile Vie Privée

PILOTE ou COPILOTE

Date :

Signature¹ :

| | Quantité | Tarif | Total |
|---|----------|-------|-------|
| Engagement véhicule (soit 2 personnes) | | 210 € | |
| Accompagnateurs | | | |
| Repas supplémentaires (samedi midi) | | 15 € | |
| Repas supplémentaires (samedi soir) | | 19 € | |
| Repas supplémentaires (dimanche) | | 29 € | |
| TOTAL GENERAL | | | |

¹ Impératif : faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »